



Financement de la formation

La très grande majorité des personnes accueillies au sein de notre école de conduite à statut associatif bénéficie d'un financement partiel de sa formation.

Ceci grâce aux conventions conclues par FIT avec divers partenaires publics et privés : Pôle Emploi, Conseil Départemental, SPIP, Mission Locale, FASTT, ...

Pour chaque personne orientée vers FIT par un accompagnateur social ou professionnel, une **conseillère mobilité va étudier avec chaque personne les possibilités de financement** selon sa situation.

Ainsi, par exemple, pour :

- un bénéficiaire du RSA : financement Conseil Départemental/FSE
- un demandeur d'emploi : financement Pôle Emploi
- une personne intérimaire : financement FASTT
- un jeune : financement FSE
- toute personne qui a acquis des droits formation : financement Compte Personnel de Formation

L'accord de ces financements est validé par les partenaires financeurs, **en appui d'un projet professionnel validé** et pour un emploi qui nécessite le permis de conduire.

Ils peuvent couvrir de 20 à 90% du coût total de la formation selon la situation.

A la marge, certaines personnes orientées ne peuvent obtenir de financements. Elles peuvent s'autofinancer leur permis, par exemple dans le cadre d'un micro crédit.

Les tarifs applicables sont :

- parcours code : 350 euros
- parcours conduite : 42 euros de l'heure.